



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 08 mars 2022

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté
Objet : demande de dérogation pour l'arrachage de spécimens d'espèces végétales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement
Motif(s) : étude menée sur l'impact de l'ancrage sur les herbiers de Posidonie - <i>Posidonia oceanica</i> (L. Delile, 1813), sur l'année 2022 - période d'avril à juillet inclus, sur la façade maritime de la commune de Toulon, au large du Cap Brun
Demandeur : société SEAVIEWS
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + note = dossier de demande

Contexte
L'étude portée par SEAVIEWS vise à quantifier l'impact sur la matte morte de différents type d'ancres foraines de navires de moins de 24 m. Pour ce faire, des prélèvements sur la matte "dite morte" (sans présence de la strate foliaire) doivent être effectués pour étude. L'éventuel arrachage lors des tests d'ancres concerne les premiers 10 cm de la strate de matte. La Posidonie est une espèce protégée sur l'ensemble de la Méditerranée. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour arracher, manipuler et analyser cette espèce végétale protégée.
Objectif(s)
L'objectif final est de promouvoir au niveau de la région Méditerranée, en lien avec le Mediterranean Posidonia Network, les ancres les plus vertueuses d'un point de vue environnemental et au final réduire l'impact des milliers de mouillages forains présents dans l'herbier.
Avis
Instituts et organismes associés : groupement Seaviews, Breakingwave Services, Turtle Prod. Requérant : Office français de la biodiversité
Modalités de consultation
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.frpar courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation	
Début de la consultation : 09 mars 2022	Fin de la consultation : 29 mars 2022 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public sur RV : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr